

Opérations Vacances 1995 - Rémunération du Personnel d'Animation des Centres de Loisirs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'Opération Vacances, les Maisons Pour Tous sont amenées à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités.

La Commission Animation Socio-Culturelle, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnité journalière identique à celui retenu par la Caisse des Écoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFD	343,20 F
- Directeur stagiaire BAFD	300,30 F
- Directeur sans formation	247,50 F
- Animateur BAFA	183,70 F
- Animateur stagiaire BAFA	145 ,20 F
- Animateur assistant	106 ,70 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.